

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des services de
l'éducation nationale des Alpes-Maritimes

à
Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
SEGPA annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

Nice, le 5 juin 2018

Direction des
services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Division des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Dominique Gauplé
Gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 66
Mél.
dominique.gauple@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.
Rentrée scolaire de février 2019.

La présente note présente la **campagne de candidature** concernant :
► la mise à disposition de la **Nouvelle-Calédonie** des personnels enseignants
spécialisés du 1^{er} degré. (note de service n° 2018-064 du 28.05.2018)

I - DISPOSITIONS GENERALES

Elles s'appliquent aux seuls candidat(e)s fonctionnaires titulaires du
CAPSAIS/CAPA-SH option A, B, C, D et F/CAPPEI.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre
mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation
d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

Les agents nommés dans un nouveau département au 1^{er} septembre 2018 suite
aux opérations du mouvement national ne seront pas prioritaires pour obtenir une
mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.

II – INSTRUCTION ET ENVOI DES DOSSIERS

Destination du détachement	<i>Saisie et constitution des dossiers</i>	<i>Transmission des dossiers complétés & signés</i>
- Nouvelle Calédonie	Téléchargement sur le site www.education.gouv.fr/SIAT	un exemplaire avec les pièces administratives à <u>transmettre à l'IEN avant le 15 juin 2018</u> , qui les transmettra à la DSDEN 06, DIPE 2, bureau 241, avant le 20 juin 2018, délai de rigueur

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H